



REGLEMENT

Les adhérents

- Modalités d'adhésion

L'adhésion à l'association « l'Arbre à Palabres » est obligatoire pour toutes personnes souhaitant participer aux activités que l'association propose.

L'adhésion à l'association est annuelle, pour la période du 1er septembre au 31 août.

Au 1er septembre 2020, son montant est de 20 €/an par famille de CERNEX et 30€/an par famille HORS CERNEX.

Elle n'est remboursable que dans le cas où l'activité qui la motive est supprimée par l'association avant le premier cours.

- Modalités d'inscription

Toute personne souhaitant pratiquer une activité doit s'acquitter d'une cotisation d'activité.

Une fiche d'inscription doit être impérativement remplie et signée auprès du secrétariat par tout adhérent ou par ses parents lorsque l'adhérent est mineur.

L'inscription est considérée comme définitive à partir du 01 octobre 2020.

- Montant de la cotisation d'activité

S'agissant des cours annuels, le montant de la participation est calculé en fonction de la durée du cours. La cotisation correspond à la pratique de l'activité pendant les périodes scolaires du 20 septembre 2021 au 24 juin 2022. Elle comprend la pratique du cours et le matériel mis à disposition.

La cotisation est payée à l'année, éventuellement en plusieurs fois (dans ce cas chaque chèque devra être donné le jour de l'inscription).

Pour les stages ou cours de courte durée le montant de la participation est établi au cas par cas.

- Remboursements

Les cotisations d'activité ne sont remboursables qu'exceptionnellement, sur demande motivée auprès du bureau. Les cours manqués à l'initiative de l'adhérent ne sont pas remboursables. Si nous sommes contraints d'interrompre une activité pendant 6 cours consécutifs ou plus, la cotisation sera remboursée au pro rata.

- Pass sanitaire

Le pass sanitaire est obligatoire pour les adultes et pour les enfants dès 12 ans à partir du 30 septembre 2021. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de manquement.

Les activités

Un cours est ouvert dès lors qu'un nombre minimum d'adhérents est inscrit. Ce nombre varie en fonction de l'activité. L'association se réserve le droit d'annuler un cours par manque d'inscriptions.

- Responsabilité des parents

Les parents doivent accompagner les enfants jusqu'au lieu d'activité et s'assurer que le professeur est présent. En fin d'activité, les parents doivent venir chercher leurs enfants devant les locaux, les enfants n'étant plus sous la responsabilité des professeurs après les cours.

- Cas de professeur absent

Il est recommandé de communiquer un numéro de portable et une adresse e-mail afin que le professeur puisse contacter les parents autant que possible en cas d'absence.

En cas d'absence du professeur, dans le cas où les parents ne peuvent récupérer leurs enfants, ceux-ci seront récupérés par le CLAE (accueil de loisirs) dans la mesure de leurs possibilités.

-Tenue et comportement

Les adhérents doivent se présenter aux activités dans lesquelles ils sont inscrits dans la tenue exigée par le professeur.

Les chaussures utilisées dans la salle de motricité doivent obligatoirement être à semelles non marquantes.

Tout comportement irrespectueux envers le professeur ou les autres adhérents pourra être sanctionné par une exclusion temporaire ou définitive du cours.

-Photographies

Les parents ne souhaitant pas que les photographies de leur enfant, prises dans le cadre des activités, soient utilisées pour illustrer les documents relatifs à l'association et le site web de la commune de Cernex, sont priés de nous en informer par écrit dès le début des activités.

Données personnelles

L'association se donne le droit d'utiliser vos coordonnées (adresse mail et/ou téléphone) afin de vous informer de l'absence de professeur, changement de cours ou de salle, ainsi que pour communiquer les événements annuels et le programme. Ces données sont également transmises aux professeurs concernés. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient communiquées, nous vous remercions de le signaler à l'association par email : arbre-a-palabres@hotmail.fr.